

Legimedia met à disposition de ses clients des modèles de documents juridiques actualisés au regard des sources légales et réglementaires en vigueur. Ces modèles constituent des documents-types afin qu'ils puissent être applicables au plus grand nombre d'utilisateurs. De par leur caractère général, il convient ainsi de les adapter à votre situation. Vous demeurez donc responsable de l'utilisation de ce document.

Nous vous invitons à vous rapprocher d'un professionnel du droit afin de bénéficier d'un accompagnement dans la rédaction et l'application de ce document.

**Notice d'utilisation :**

*► Adaptation du texte*

(…) :texte à personnaliser par vos soins.

*► Numérotation des pages*

En cas d’ajout ou de retrait de clause dans le présent document, il convient de vérifier et, le cas échéant, de modifier la numérotation des pages.

*►Commentaires*

Les commentaires sont donnés à titre indicatif, vous pouvez les supprimer en sélectionnant le cadre de couleur.



Modèle de document juridique

Feuille de présence d’assemblée générale

Feuille de présence d’assemblée générale

La feuille de présence concerne l’assemblée générale (préciser la nature de l’assemblée : ordinaire ou extraordinaire) effectuée le (date) à (heure) au sein de la société suivante :

La société (nom de la société + structure de la société : SAS, SARL, etc.), au capital de (montant du capital) Euros dont le siège social est à (Ville), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de (Ville), sous le numéro (préciser le numéro). Le représentant légal est (Monsieur ou Madame X) demeurant à (adresse).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom, prénom, adresse complète (actionnaires ou associés) | Nombre (préciser : actions ou parts) détenues | Nombre de voix | Nom, prénom, adresse complète du mandataire | Signature |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Le Président (ou le gérant) certifie que les informations fournies ainsi que le nombre d’associés (ou d’actionnaires) présents (ou représentés) à la présente assemblée est exact.

**Signature du représentant de la société Signature du Président de la séance**